

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 15 Novembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 1.1.1, 0.2, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.5), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 3.2), M. Emile BRIOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA (à partir du 0.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (jusqu'au 2.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.6), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 2.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : T. JAVAUX (à partir du 3.7), E. ALAUZET, T. BIZE (à partir du 1.1.6), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.3), C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 2.2), ML. DALPHIN (à partir du 1.1.1), D. DARD, C. DELBENDE (jusqu'au 0.3), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.5), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du 0.2), C. MICHEL (jusqu'au 0.3), T. MORTON, R. REBRAB, K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.5), M. SEBBAH, I. SUGNY (jusqu'au 0.3), D. PAINEAU (à partir du 1.1.1), B. GAVIGNET, P. CORNE (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), JM. BOUSSET, J. KRIEGER (à partir du 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 2.3),

Mandataires : A. AVIS (à partir du 3.7), C. THIEBAUT, C. LIME (à partir du 1.1.6), M. OMOURI, B. FALCINELLA (à partir du 3.3), F. PRESSE, P. GONON (jusqu'au 2.2), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), P. CURIE, E. MAILLOT (jusqu'au 0.3), A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.5), S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 0.2), N. BODIN (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, S. WANLIN, G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.5), C. WERTHE, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), A. GROSPERRIN (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, J. LOUISON (à partir du 1.1.1), T. JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), F. BAILLY, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 2.3)

Délibération n°2018/004437

Rapport n°2.4 - Rapport annuel d'activités 2017 des lignes périurbaines du réseau Ginko

Rapport annuel d'activités 2017 des lignes périurbaines du réseau Ginko



Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre du marché d'affrètement du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017, la Direction des Transports du Grand Besançon a préparé un rapport d'activité 2017 des lignes périurbaines du réseau Ginko.

I. Rappel de l'organisation

L'exploitation des lignes périurbaines est réalisée dans le cadre d'un marché d'affrètement attribué pour 7 ans, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017.

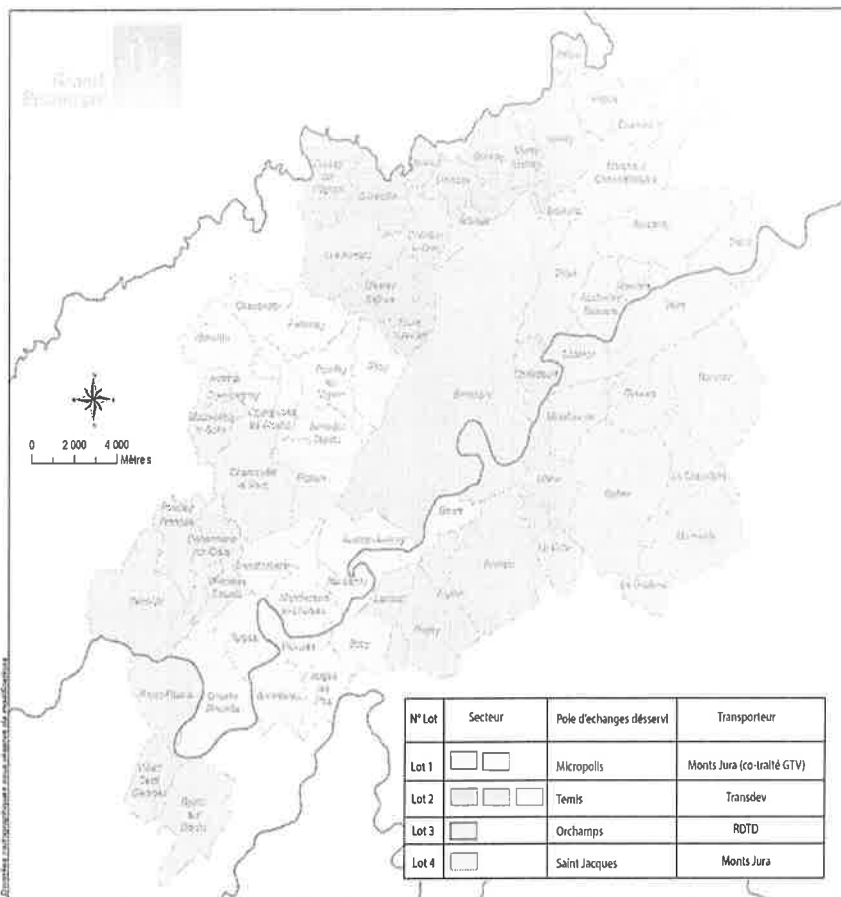
Les communes périurbaines de l'agglomération sont desservies par 41 lignes dont 28 lignes régulières et 13 sur réservation.

Des services scolaires, appelés Diabolo pour les collégiens et lycéens et RPI pour les élèves de primaires scolarisés dans des Regroupement Pédagogiques Intercommunaux, complètent l'offre de transport périurbaine.

Le marché décompose l'offre en 5 lots dont 4 correspondent à des secteurs géographiques et 1 aux services à la demande (SAD) :

- Lot NORD : Transdev
- Lot EST : RDTD (transformée en SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté le 1^{er} septembre 2017)
- Lot SUD : Keolis Monts Jura
- Lot OUEST : Co-traitance Keolis Monts Jura et Groperrin Tourisme Voyage (GTV)
- Lot TAD : Taxis Siron

Chaque secteur fonctionne avec des lignes en rabattement sur un pôle d'échanges Micropolis, Temis, Orchamps et Saint Jacques pour permettre des correspondances avec les lignes urbaines du réseau Ginko.



II. Offre de transport 2017

A/ Les services réguliers

Le nombre de kilomètres réalisés en 2017 (année civile) s'élève à 1 361 416, contre 1 258 743 km pour l'année scolaire 2015/2016.

Les services RPI se répartissent de la manière suivante :

- Lot Nord : 4
- Lot Ouest : 6
- Lot Sud : 3
- Lot Est : 3

La rentrée 2017 a été marquée par l'extension du périmètre de l'agglomération à 15 communes supplémentaires et la reprise de l'exploitation des services scolaires.

On peut noter que les services scolaires, Diabolos et RPI confondus, représentent 30.7 % des kilomètres réalisés et 34,4 % du total des services réguliers.

B/ Les services à la demande

Concernant le lot 5 relatif au transport à la demande, on peut noter que, toutes lignes confondues, 97 277 horaires étaient proposés à la réservation durant l'année 2017 :

- Ouest (dont nouvelles dessertes à destination de Saint Vit) : 25 560
- Nord (dont lignes à destination de la gare TGV et nouvelles dessertes Val de la Dame Blanche) : 30 033
- Est : 9 349
- Sud Plateau (dont lignes à destination de Saône et Mamirolle) : 32 335

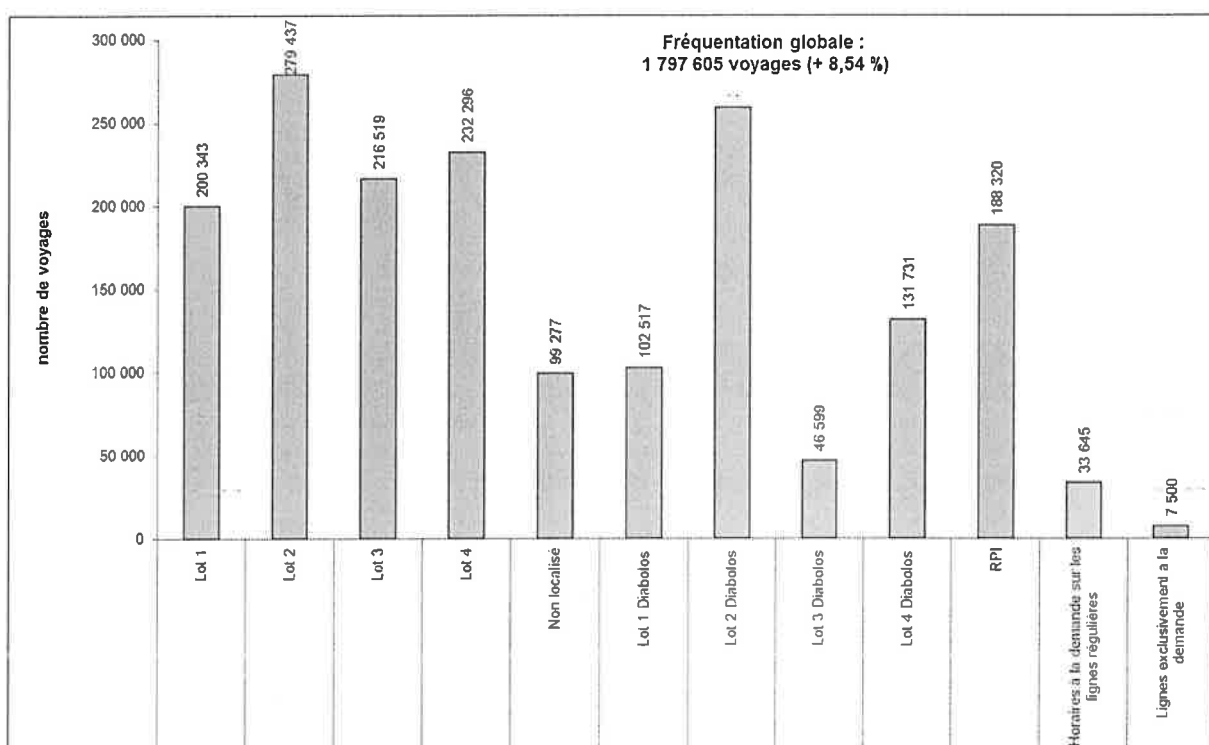
C/ Intermodalité tarifaire

Dans le cadre d'une convention signée avec la Région, les abonnés Ginko Pass Sésame, Pass 18-25 et Pass 4-17 sont autorisés à emprunter le TER dans le périmètre de l'agglomération sans coût supplémentaire.

Suite à l'extension du périmètre du Grand Besançon à 15 nouvelles communes à compter du 1^{er} janvier 2017 les haltes de Byans-sur-Doubs et de Saint Vit ont été intégrées dans le périmètre de l'intermodalité tarifaire ainsi que la ligne LIVEO entre Devecey et Besançon. La participation de la collectivité a été portée de 150 000 € à 248 000 € par an.

III. Fréquentation (données billettiques redressées)

A/ Fréquentation globale



Sur l'année 2017, la fréquentation globale du réseau périurbain s'élève à 1 797 605 voyages, soit une augmentation de 8,54 % par rapport à l'année 2016 dont la fréquentation était de 1 656 146 voyages selon les données du système billettique. Cette augmentation s'explique par l'extension du périmètre de l'agglomération en septembre 2017.

Remarque : les 188 320 voyages scolaires RPI sont estimés en extrapolant les comptages réalisés la semaine du 9 au 13 mai 2016. Attention ce chiffre ne tient pas compte de la fréquentation des circuits RPI exploités dans le cadre de l'extension du périmètre à compter de septembre 2017.

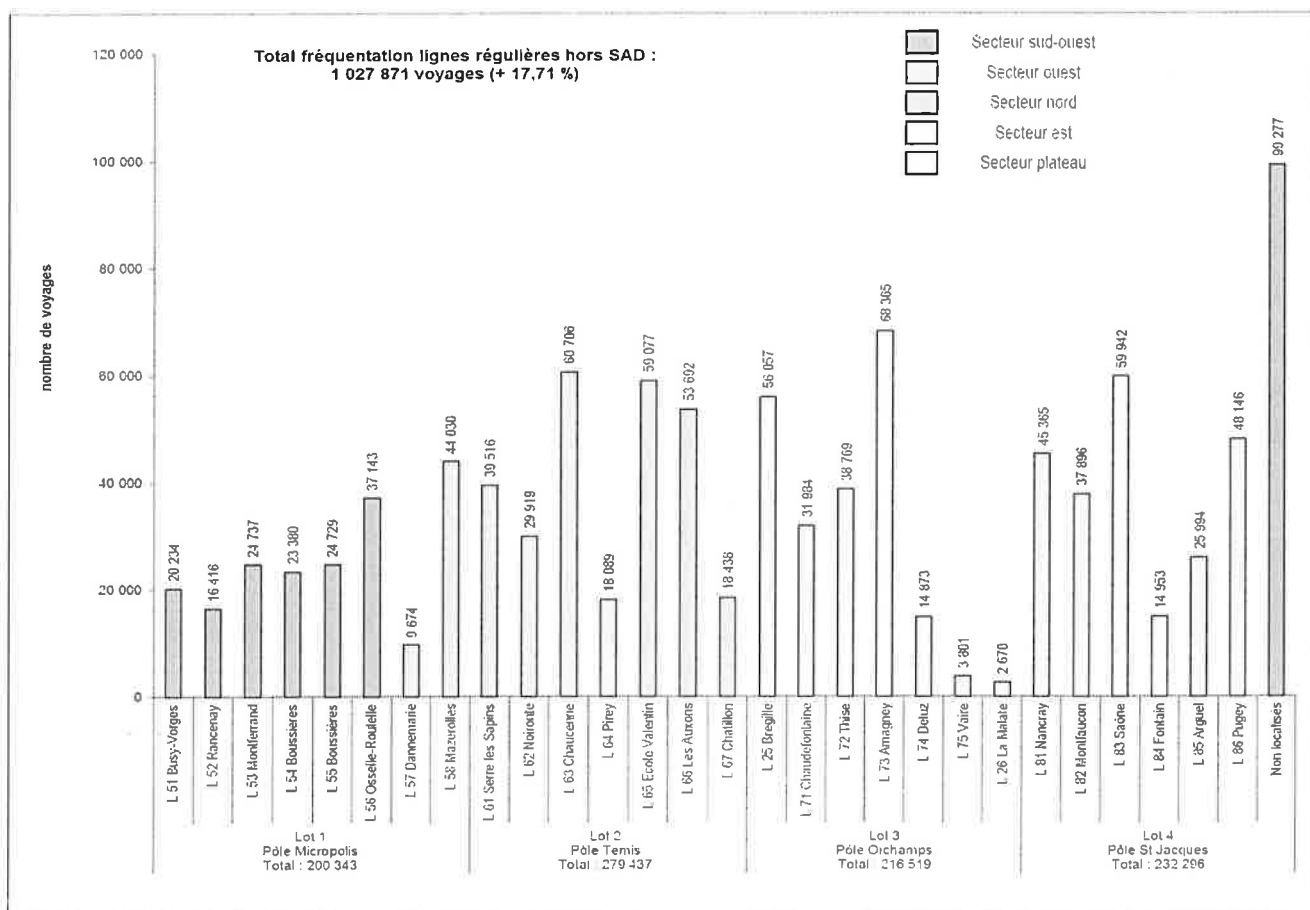
La fréquentation se répartit de la manière suivante entre les différentes catégories de services :

- 48,34 % sur les lignes régulières localisées
- 30,05 % sur les services Diabolos localisés
- 10,48 % sur les RPI
- 2,29 % sur les services à la demande
- 5,52 % ne sont pas localisés et affecté à aucun type de service

On peut noter que le nombre de voyages non localisés dans le système billettique est en nette diminution par rapport à l'année 2016 : 176 370 en 2016 et 99 277 en 2017, soit une réduction de 43.71 %.

Les voyages ne sont pas localisés, c'est-à-dire non affectés à un service, lorsque le conducteur n'a pas identifié sa course sur le pupitre billettique lors de sa prise de service ou lorsque signal GPS est faible ou défaillant (problème de couverture du réseau ou problème technique). Dans ce cas, les validations sont bien enregistrées dans le système mais ne sont affectées à aucune ligne. La donnée billettique est donc incomplète et ne peut être totalement exploitée. Il n'est par exemple pas possible de savoir si la validation a eu lieu sur une ligne régulière ou sur un service Diabolo.

B/ Fréquentation des lignes régulières hors SAD



La fréquentation des lignes régulières 51 à 86 s'élève à 928 594 voyages localisés auxquels on peut ajouter 99 277 voyages non localisés, soit un total de 1 027 871 voyages qui représente 57,2 % de la fréquentation globale.

Sur la base des voyages localisés, la fréquentation des lignes régulières est en augmentation de 10,81 % par rapport à 2016.

Au regard du nombre de services délocalisés il n'est pas possible d'effectuer de comparaison par lot ou par ligne entre 2016 et 2017.

C/ Fréquentation des services à la demande

Sur les 97 277 horaires proposés à la réservation durant l'année 2017, 24,5 % des courses ont été déclenchées. Ainsi, 41 145 voyages ont été réalisés en 2017.

	2011/2012	2012/2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de voyages	39 779	62 674	53 400	46 930	42 595	41 145

Les 41 145 voyages se répartissent de la manière suivante :

- 33 645 sur les SAD des lignes régulières
- 7500 sur les lignes exclusivement à la demande

On constate une diminution du nombre de voyages bien que le Grand Besançon ait repris l'exploitation des anciens services à la demande du Val de la Dame blanche et du Val Saint-Vitois en janvier 2017. Il semble que cette diminution provienne en grande partie des problèmes de matériel billettique rencontrés sur le réseau qui ont entraîné une baisse des validations.

Le taux de groupage s'élève à 27,5 % (pourcentage de courses déclenchées avec plusieurs clients par rapport au nombre total de courses déclenchées).

D/ L'utilisation des SAD

En 2013, sur plus de 25 000 réservations annuelles effectuées, 2 029 absences de clients avaient été enregistrées. Face à ce constat, une charte de bon usage des services à la demande Ginko a été mise en œuvre en septembre 2013. Depuis, les usagers cumulant 2 absences consécutives sans explication sont suspendus du service pour un mois.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de réservation	25 000	25 000	25 763	24 209	25 357
Nombre d'absence	2029	1106	768	567	747
Nombre de courses à vide	—	376	279	217	293
Nombre de suspension	—	36	54	43	39

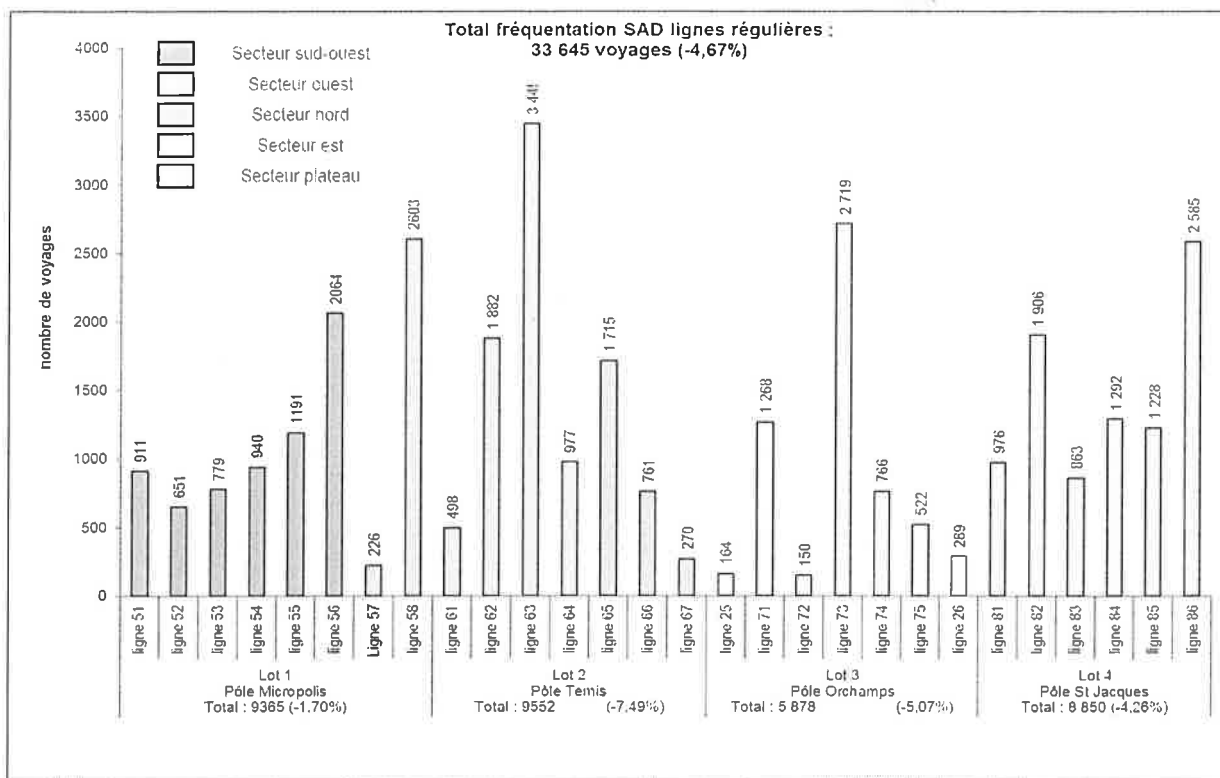
On constate une augmentation du nombre de courses à vide en 2017 (courses déclenchées pour un client qui n'a pas prévenu de son absence) : 293, soit 1,4 % des courses déclenchées.

Cette augmentation s'explique en partie par une modification des règles de fonctionnement sur les nouveaux services TAD proposés dans les 15 nouvelles communes de l'agglomération. On peut penser que le nombre de suspension reste stable suite à l'application d'une certaine tolérance au moment de la reprise de l'exploitation de ces services.

TOTAL 2017

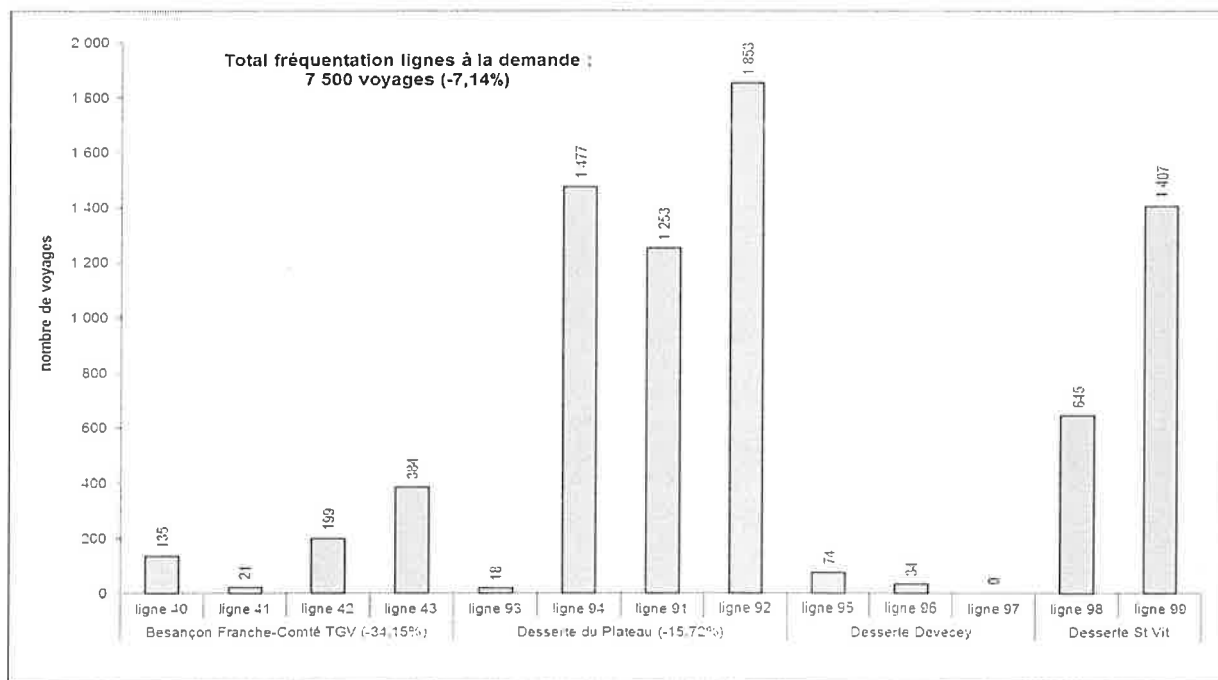
		Nombre de déclenchées (hors courses à vide)	Nombres de voyages	Nombres de clients sur l'année ¹	Moyenne nombre de voyageurs transportés par course	Taux de groupage ²	Taux de déclen- chement ³	Nombre de courses à vide ⁴	Poids des courses à vide ⁵
Dessertes de zones peu denses	Ligne 25	150	164	13	1,09	3,50%	22,5%	0	0,0%
	Ligne 28	246	289	16	1,17	14,09%	13,3%	1	0,4%
	Total	396	453	29	1,13	8,8%	17,9%	1	0,2%
Desserte franche- Comté TGV	Ligne 40	108	135	27	1,25	19,27%	5,3%	0	0,0%
	Ligne 41	14	21	11	0,00	9,73%	0,7%	1	7,1%
	Ligne 42	157	199	48	1,27	21,34%	7,7%	2	1,3%
	Ligne 43	350	384	71	1,10	8,52%	9,0%	5	1,4%
	Total	629	739	157	0,90	14,7%	5,7%	8	2,5%
Secteur Sud Ouest	Ligne 51	614	911	107	1,48	35,94%	28,6%	8	1,3%
	Ligne 52	393	651	35	1,66	29,95%	17,6%	5	1,3%
	Ligne 53	623	779	112	1,25	22,81%	20,6%	10	1,6%
	Ligne 54	605	940	131	1,55	33,49%	28,4%	24	4,0%
	Ligne 55	703	1191	83	1,69	41,15%	34,2%	5	0,7%
	Ligne 56	1186	2064	151	1,74	45,20%	38,8%	9	0,8%
	Ligne 57	154	226	15	1,47	29,47%	29,1%	0	0,0%
	Ligne 58	1472	2603	137	1,77	43,10%	49,5%	5	0,3%
	Total	5750	9365	771	1,58	35,1%	30,8%	68	1,2%
Secteur Nord Ouest	Ligne 61	393	498	76	1,27	20,72%	15,3%	10	2,5%
	Ligne 62	906	1882	126	2,08	43,58%	39,1%	9	1,0%
	Ligne 63	1473	3449	288	2,34	52,73%	52,8%	15	1,0%
	Ligne 64	643	977	81	1,52	32,52%	18,1%	23	3,6%
	Ligne 65	1161	1715	115	1,48	32,87%	36,6%	14	1,2%
	Ligne 66	511	761	100	1,49	35,39%	20,9%	8	1,6%
	Ligne 67	253	270	28	1,07	6,49%	7,9%	13	5,1%
	Total	5340	9552	814	1,61	32,0%	27,2%	92	2,3%
Secteur Nord Est	Ligne 71	937	1268	121	1,35	27,83%	37,8%	10	1,1%
	Ligne 72	137	150	22	1,09	4,94%	23,4%	5	3,6%
	Ligne 73	1455	2719	251	1,87	52,09%	59,7%	26	1,8%
	Ligne 74	543	766	69	1,41	29,78%	34,8%	11	2,0%
	Ligne 75	401	522	39	1,30	22,38%	24,7%	7	1,7%
	Total	3473	5425	502	1,41	27,4%	38,1%	59	2,1%
Secteur Sud Est	Ligne 81	567	976	182	1,72	36,70%	38,5%	6	1,1%
	Ligne 82	983	1906	166	1,94	41,56%	40,1%	8	0,8%
	Ligne 83	620	863	128	1,39	19,70%	17,4%	5	0,8%
	Ligne 84	762	1292	102	1,70	34,89%	33,5%	8	1,0%
	Ligne 85	828	1228	105	1,48	33,18%	31,5%	8	1,0%
	Ligne 86	1237	2585	236	2,09	41,77%	43,6%	12	1,0%
	Total	4997	8850	919	1,72	34,6%	34,1%	47	0,9%
Secteur Piâteau de Saône	Ligne 91	416	1253	88	3,01	47,20%	15,4%	3	0,7%
	Ligne 92	491	1853	129	0,00	61,30%	18,0%	5	1,0%
	Ligne 93	16	18	3	0,00	10,00%	0,3%	0	0,0%
	Ligne 94	843	1477	19	1,75	42,80%	17,3%	6	0,7%
	Total	1766	4601	239	1,19	40,3%	12,8%	14	0,8%
Secteur Saint-Vit	Ligne 95	74	74	6	1,00	0,00%	12,3%	0	0,0%
	Ligne 96	32	34	4	1,06	4,17%	5,3%	0	0,0%
	Ligne 97	0	0	0	0,00	0,00%	0,0%	0	0,0%
	Total	106	108	10	0,69	0,01	0,06	0	0,00
Secteur Devecey	Ligne 98	575	645	31	1,12	9,95%	20,6%	5	0,9%
	Ligne 99	985	1407	59	1,43	26,69%	35,2%	1	0,1%
	Total	1560	2052	90	1,28	0,18	0,28	6	0,00
TOTAL		24 017	41 145	3 531	1,4	27,5%	24,5%	293	1,4%
Nombre total d'absences		747							
Nombre de suspensions		39							

Fréquentation SAD sur les lignes régulières



La fréquentation des services SAD des lignes régulières enregistre une baisse en 2017. Le secteur Nord est celui pour lequel la diminution est la plus forte avec un peu plus 7 % de voyages en moins.

Fréquentation des lignes exclusivement à la demande



La fréquentation de ces lignes à la demande s'élevait à 8 077 voyages en 2016 contre 7 500 voyages en 2017. On constate donc une diminution de 7.14 %. Les variations de fréquentation sur les lignes à destination de la gare TGV sont liées aux évolutions de l'offre TGV.

IV. Equipement des stations

A/ Mobilier urbain

Il existe 560 points d'arrêts dans les communes périurbaines et on comptabilise au total 703 points d'arrêt desservis par les lignes périurbaines si on compte les arrêts situés sur Besançon tels que les pôles d'échanges notamment.

Ces chiffres comptabilisent d'ores et déjà l'extension du périmètre de l'agglomération à 15 communes supplémentaires, car l'équipement d'une trentaine de points d'arrêt a été réalisé fin 2016 en prévision de l'offre de transport prévue en janvier 2017.

	2015			2016			2017			Evolution						Nombre d'arrêts Besançon
	Abril	Poteau	Non équipé	Abril	Poteau	Non équipé	Abril	Poteau	Non équipé	Abril		Poteau		Non équipé		
LOT 1	44	35	59	45	58	54	47	73	37	2	4,4%	15	25,9%	-17	-31,5%	56
LOT 2	45	42	65	46	60	64	48	65	57	2	4,3%	5	8,3%	-7	-10,9%	34
LOT 3	18	48	42	21	52	37	22	60	28	1	4,8%	8	15,4%	-9	-24,3%	30
LOT 4	23	54	46	23	57	43	24	61	38	1	4,3%	4	7,0%	-5	-11,6%	23
TOTAL	130	179	212	135	227	198	141	259	160	6	4,4%	32	14,1%	-38	-19,2%	
Taux équipement	59%			65%			71%			6%						

En 2017, le budget consacré par la collectivité pour l'investissement en mobilier urbain sur le réseau périurbain s'élevait à environ 40.000 €. Les commandes sont réalisées dans le cadre d'un marché passé avec la société MDO en janvier 2016 pour une durée de 4 ans.

On peut constater qu'un certain nombre d'arrêts ne sont pas matérialisés à ce jour. Il s'agit essentiellement d'arrêts Diabolo. L'objectif est d'équiper progressivement l'ensemble de ces arrêts d'un poteau à minima.

B/ Accessibilité

Le Schéma directeur d'agenda d'Accessibilité programmé (SDADAP), qui prévoit la mise en accessibilité de 236 points d'arrêt (dont 170 sur la ville de Besançon et 66 en périphérie), a été approuvé en 2015.

Dans ce cadre, 14 arrêts ont été aménagés en 2017 pour la partie périurbaine du réseau.(un budget d'environ 92 000 € consacré en 2017 pour ces 14 opérations) : Boussières Centre (1), Thoraise Village (2), Torpes Gare (2), Avanne Maison de retraite (1), Chalèze Vilage (2), Novillars Mairie (2), Nancray Centre (1), Mazerolles-Le-Salin Place du Village (1), Le Gratteris Village (1), La Chevillote Mairie (1).

V. Parc de véhicules

	Parc Véhicules		
	2017		
	AUTOCARS	VEHICULE PETITE et MOYENNE CAPACITE DE -35 places	VEHICULES 4-9 Places
TRANSDEV	3	0	0
RDTD	38	3	0
MONT'S JURA	49	4	0
GTV	16	2	1
SIRON	0	0	35
TOTAL	106	9	36
GRAND TOTAL	151		

Contrairement aux lignes urbaines exploitées par Besançon Mobilités à l'aide d'autobus achetés par la collectivité, les lignes périurbaines sont réalisées par des exploitants qui achètent eux même leurs véhicules en fonction des marchés qu'ils exploitent.

L'âge contractuel des véhicules est de 8 ans maximum pour les lignes régulières et 14 ans pour les services scolaires.

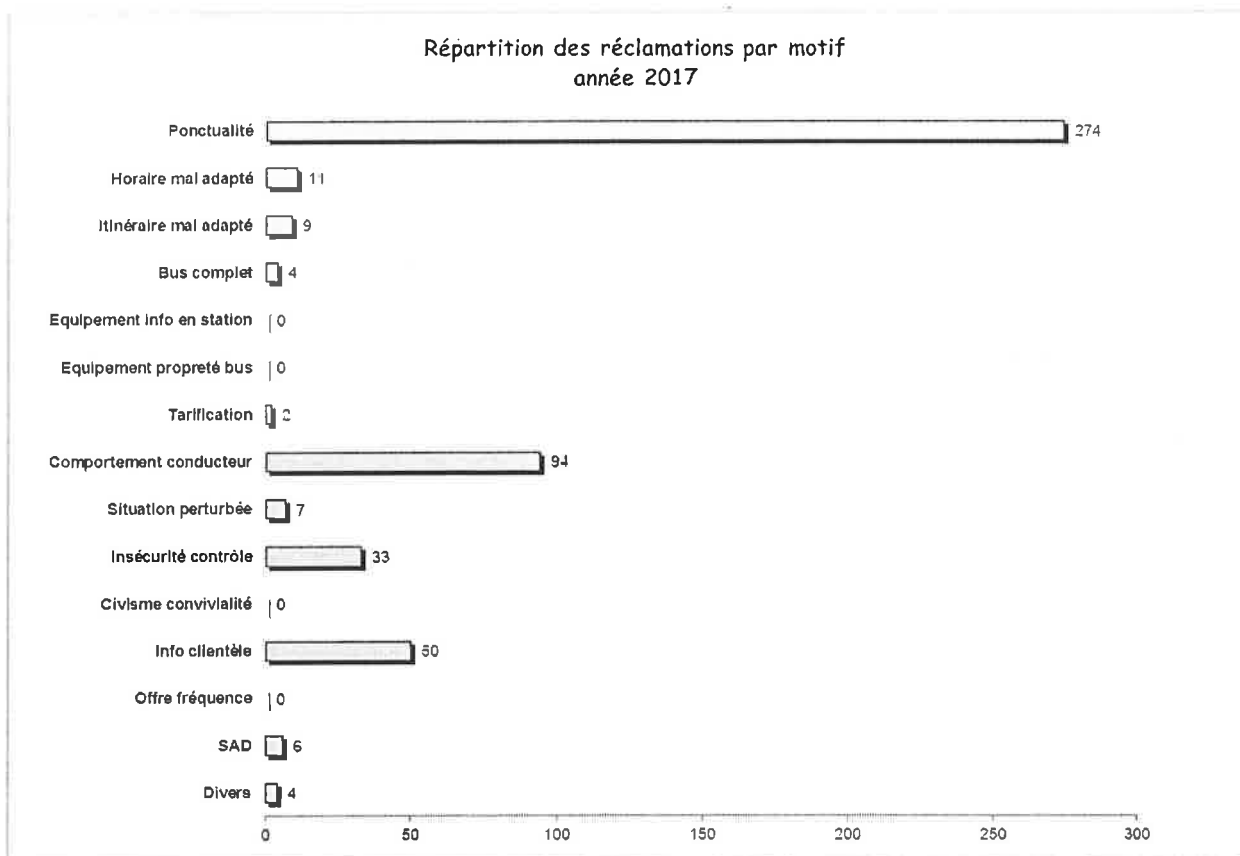
On peut constater que le parc de véhicules de petite et moyenne capacité est très restreint. C'est la raison pour laquelle certaines lignes, pourtant faiblement fréquentées, sont réalisées avec des autocars classiques.

L'ensemble de ce parc est équipé de matériel billettique (pupitres et valideurs pour les autocars et portables de vente et de validation pour les véhicules de moins de 35 places) et les transporteurs peuvent être sanctionnés s'ils mettent en ligne un véhicule non équipé.

VI. Bilan des réclamations

En 2017, 494 réclamations portant sur les lignes périurbaines ont été enregistrées. La grande majorité d'entre elles proviennent d'appels téléphoniques.

- 326 appels téléphoniques
- 129 emails et courriers
- 0 accueil
- 39 Internet



On constate une augmentation du nombre de réclamation de 52 % entre 2016 et 2017 : cela s'explique par l'extension du périmètre de l'agglomération et la reprise des circuits scolaires en septembre 2017.

Comme pour les lignes urbaines, la ponctualité (55,4%) et le comportement conducteurs (19%) sont, de manière récurrente, les deux principaux motifs de réclamation.

VII. Bilan financier

A/ Les charges d'exploitation

Le bilan des charges d'exploitation fait apparaître des résultats qui s'élèvent à 7 047 079 €HT en 2016 et 7 344 131 €HT en 2017, soit une augmentation de 4%.

Cette augmentation s'explique notamment par les 4 derniers mois de l'année 2017 marqués par la réalisation de nouveaux services scolaires dans le cadre de l'extension du périmètre de l'agglomération.

Détail des coûts par Lots :

Le coût des services à la demande

Le coût des services à la demande s'élève quant à lui à 664 636 €HT pour l'année 2017 contre 649 894 €HT en 2016, soit une augmentation de 2.22 %.

Le contrat prévoit un prix global forfaitaire calculé en fonction du nombre de courses effectuées, du type de véhicule utilisé (4 places, 7 à 8 places ou 9 à 15 places) et par tranches kilométriques (0,1-8 Km / 8,1-12 Km / 12,1-16 Km / plus de 16,1 Km).

L'évolution du budget alloué aux marchés d'affrètement (toutes lignes du réseau périurbain), indexation comprise (environ 1 % par an) ainsi que du coût du lot n°5 ont été les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coût du marché en K€HT	6 532	6 749	6 791	6 881	6 799	7 047	7 344
Coût du lot 5 en K€HT	537	633	712	660	670	649	664

2017	Lots	Coût
	Lot 1	1 586 857,19 €
	Lot 2	2 151 932,45 €
	Lot 3	1 182 478,43 €
	Lot 4	1 754 739,34 €
	Lot 5	664 635,87 €
	Services spéciaux	3 488,36 €
	Total	7 344 131,64 €

Le coût moyen au voyage du transport à la demande est d'environ 16 € HT/voyage en 2017. Sur les lignes régulières, ce coût est en moyenne de 4,5 € HT. Toutefois, il est important de noter que certains services réguliers, du fait d'une faible fréquentation générale, ont des coûts qui peuvent se rapprocher de ceux du service à la demande.

En revanche, le coût kilométrique du transport à la demande est estimé entre 2,5 et 3 €HT lorsqu'il atteint 4,7 € HT pour un service régulier en 2017.

En conséquence, si les kilomètres annuels réalisés en service à la demande avaient été effectués par des services réguliers, le coût pour la collectivité aurait été bien plus élevé.

B/ Les recettes d'exploitation

En 2017, les recettes d'exploitation perçues directement par la collectivité auprès des transporteurs et des dépositaires s'élèvent à 280 291 € HT, contre 287 336 € HT en 2016, soit une diminution de 2.45%.

A noter que l'exploitant urbain perçoit une part des recettes liées à l'activité périurbaine puisqu'il garde le bénéfice des ventes des abonnements distribués à la Boutiques, aux distributeurs automatiques de titre et chez les dépositaires urbains.

Ainsi, le total des recettes liées aux services périurbains peut être estimé à environ 1 million €HT.

Le taux de recettes sur dépenses se situe entre 10% et 12%.

Ces dernières se répartissent de la manière suivante :

	Recettes 2016	Recettes 2017
Abonnements	195 129 €	193 512 €
Tickets	85 723 €	80 144 €
Pénalités	6 291 €	10 260 €
Procès-Verbaux	193 €	344 €
Total	287 336 €	280 291 €

Année 2017	Transporteurs	Dépositaires	Total
Tickets	48 068 €	32 076 €	80 144 €
Abonnements		193 076 €	193 076 €
Total	48 068 €	225 152 €	273 220 €

Détail par dépositaire :

	2015	2016	2017	EVOLUTION 2016-2017
AUDEUX	0,00 €	0,00 €		Fermé en 2015
BEURE	6 298,20 €	4 886,00 €	7 411,60 €	52%
BOUSSIERES	0,00 €	0,00 €		Fermé en 2016
BUSY	0,00 €	0,00 €		Fermé en 2015
CHALEZEULE	23 106,15 €	23 724,70 €	22 119,70 €	-7%
CHATILLON	260,70 €	244,00 €		Fermé
CHEMAUDIN	0,00 €	2 298,25 €	3 560,60 €	55%
DEVECEY	0,00 €	85,50 €	7 446,50 €	8609%
ECOLE VALENTIN	13 266,60 €	10 161,45 €	10 704,80 €	5%
FONTAIN	5 885,30 €	6 109,80 €	4 919,00 €	-19%
GENNES	822,90 €	942,50 €	547,00 €	-42%
GRANDFONTAINE	12 145,75 €	11 976,10 €	10 294,50 €	-14%
MARCHAUX	968,40 €	594,60 €	402,00 €	-32%
MISEREY SALINES	15 457,00 €	18 510,90 €	14 605,50 €	-21%
MONTFERRAND	17 174,15 €	15 525,05 €	14 747,80 €	-5%
NOVILLARS	10 112,10 €	6 223,50 €	6 369,60 €	2%
PIREY	4 523,80 €	14 536,45 €	16 360,50 €	13%
POUILLEY LES VIGNES	30 794,80 €	28 584,85 €	27 957,00 €	-2%
ROCHE LEZ BEAUPRE	18 279,15 €	21 221,95 €	18 325,90 €	-14%
SAINT VIT			1 509,50 €	
SAONE	43 748,25 €	44 220,30 €	41 750,00 €	-6%
THISE	19 132,90 €	17 004,15 €	16 556,10 €	-3%
TOTAL	221 976,15 €	226 850,05 €	225 587,60 €	-1%

VIII. Bilan des contrôles titres

Le contrôle des titres des usagers des lignes périurbaines est réalisé par quatre agents du service Exploitation du Grand Besançon qui sont assermentés pour cette mission : un agent chargé du suivi de l'exploitation et 3 agents d'exploitation.

Depuis 2015, des opérations de contrôle de titres de transport sur les services périurbains sont menées conjointement par le Service Exploitation du Grand Besançon et le service Contrôle de Besançon Mobilités.

Les contrôleurs de la collectivité et de l'exploitant effectuent ensemble des contrôles sur les pôles d'échanges et dans les autocars desservant des établissements scolaires de Besançon tels que les collèges Voltaire, Camus ou Clairs-Soleils par exemple.

En 2017, sur les 1765 voyageurs contrôlés par les agents du Grand Besançon, 28 procès-verbaux ont été établis. Sur la base de ces chiffres le taux de fraude s'établit à 1,59%. A noter que ces chiffres ne tiennent pas compte des voyageurs contrôlés par les agents du délégataire urbain lors des opérations de contrôle conjointes

IX. Perspectives 2018

Contrats : la procédure de renouvellement du marché d'affrètement des lignes périurbaines a été menée sur le second semestre 2017 pour aboutir au 1^{er} janvier 2018 avec la mise en œuvre des nouveaux contrats :

- Lot 1 Ouest : Keolis Monts Jura en cotraitance avec GTV
- Lot 2 Nord : Mobilités Bourgogne Franche-Comté (SPL)
- Lot 3 Est : Mobilités Bourgogne Franche-Comté (SPL)
- Lot 4 Sud : Keolis Monts Jura
- Lot 5 TAD : Transarc

Septembre 2018 : un important travail de concertation a été mené en vue de la préparation de la rentrée 2018. Après une présentation des principes d'évolution aux élus des secteurs en mars 2017, une seconde phase de présentation de l'offre de transport a été organisée en mars/avril 2018. Ces évolutions ont également été présentées aux habitants des secteurs lors de 7 réunions publiques qui se sont tenues en mai/juin. L'offre de transport a été retravaillée durant ces 4 mois de concertation afin en tenant compte des remarques formulées en réunion et de nombreuses adaptations ont été apportées au projet initial. L'offre de transport finalisée a été transmise aux transporteurs début juillet et communiquée à toutes les mairies mi-juillet.

Accessibilité : La mise en accessibilité des points d'arrêt, menée dans le cadre du Schéma Directeur d'Agenda D'accessibilité Programmé (SDADAP), se poursuit avec la programmation d'environ 60 aménagements d'arrêts.

Depuis septembre 2018, le service Ginko Access dessert l'ensemble du périmètre du Grand Besançon.

Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs périurbain : Ce projet a pour but de permettre la diffusion des horaires en temps réel des services périurbains via l'application Ginko. Le travail technique a débuté par la géolocalisation et la codification de chaque point d'arrêt. Le tout est intégré dans le Système d'Aide à l'Exploitation de Keolis afin de réaliser les tracés des lignes et d'en calculer les temps de parcours. A l'issue de ce projet les usagers disposeront de l'information horaire en temps réel comme c'est le cas aujourd'hui pour les lignes urbaines et le Service Exploitation de la Direction des transports bénéficiera d'un outil de suivi de l'exécution des lignes périurbaines. Une phase de test est prévue durant les vacances de la Toussaint et si tout se passe bien l'accès à ce nouveau service sera possible courant novembre.

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 des lignes périurbaines.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 NOV. 2018



Contrôle de légalité